

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 25 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 SG 128 Subvention à l'association Coordination lesbiennes en France (12e).

Mme Fatima LALEM, rapporteure.

**Le Conseil de Paris
Siégeant en formation de Conseil Municipal**

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits du citoyen dans leurs relations avec les administrations et le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales notamment son article L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011 par lequel M. le Maire de Paris, propose l'attribution d'une subvention à l'Association Coordination lesbiennes en France ;

Sur le rapport présenté par Madame Fatima LALEM au nom de la 6^e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'Association Coordination lesbiennes en France, 163 rue de Charenton 75012 Paris (X07323 – 19931-2011_04280)

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, fonction 020, sous fonction 2,

